

La REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE DIONS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 juin 2015

L'an deux mil quinze et le 11 juin à 20 heures 20 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc GIBERT, Maire.

Etaient présents : GIBERT Marc, RAYMOND Nicole, BOUCOIRAN Jérôme, ROUQUETTE Sébastien, BOURDON Bernard, FRICON Marceau, VEDRINES Joffrey, MICUCCI Michael, VERDALLE Jean, CHABERT Patrick, VINCENT André, FOURNIOL Madeleine, AUBONNET Julien, DINIAKOS ROUVIER Bernadette.

Absents et excusés :

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : RAYMOND Nicole

Début de séance : 20 heures 20

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil précédent :
Aucune remarque
- 2) Démission d'une conseillère municipale : Cathy BOUCHERIE
L'information a été donnée en préfecture.
- 3) Subvention du Sénat pour les berges et la passerelle de la Braune.
Nature des travaux : Berges de la Braune + passerelle + évacuation des déchets inertes

Coût prévisionnel : Le SMAGE prévoit 227 000 euros. Quant à l'étude hydraulique elle est nécessaire sur la Braune. Le SMAGE la prévoit.

Durée : Nous avons trois ans pour réaliser les travaux avec deux ans de plus en cas de besoin.

Un conseiller désapprouve l'orientation choisie.

DELIBERATION : Pour la nature et la réalisation des travaux : UNANIMITE

- 4) Soutien des communes à la candidature LEADER « de Garrigues en Costières »
Il s'agit d'un appel à projet européen lancé par la région Languedoc-Roussillon. L'enveloppe peut financer des projets de développement. Le dossier va être déposé, l'engagement des communes est indispensable.

DELIBERATION : POUR 7 voix (+ voix du Maire) ABSTENTION 7

5) Décision modificative du budget suite à de nouvelles orientations

Présentation de la DBM 1 2015 - Sur la base des informations à ce jour

Des recettes nouvelles et réductions de dépenses non affectées :

- Redevances versées par Lafarge pour la location de terrains depuis 2013 : 3 305
- Ajustement des dotations Etat : - 1 190 (- 1202 en dotation générale ; +12 en dotation élus, + 1471 en solidarité rurale, -230 en DNP)
- La réduction des crédits prévus en reversement de TVA (pas de reversement sur travaux subventionnés et appartements loués) : - 3 500
- Crédits prévus en dépenses pour le SIVU des Meyrannes (cf. budget arrêté par la préfecture) : - 27 000 (comptes 6554 et 022)

Total des crédits disponibles : 24 955

Propositions d'utilisation :

- *dans l'incertitude de l'avenir du SIVU des Meyranes, ouverture d'une ligne budgétaire d'aide à la petite enfance de 4 000 euros*
- *61522 -Mur de l'école (hors subvention) : 6 000*
- *2031 Frais d'étude pour accessibilité des bâtiments publics aux handicapés : 6 000*
- *2313 : travaux église (vétusté non prise en charge par Groupama) 9 595*
- *NB : 2138 : Toit de l'école (coût 12 000) sur crédits disponibles au compte 2138*

Des recettes affectées :

Dons reçus pour l'église : 2 635 - affectés au compte 2313 : travaux Eglise

Don fête folk : 741 euros pour voirie : affecté au compte 61523

Subventions

- Conseil général réseau téléphone rue Briand : 2 361 – dépenses au 61523
- Sénateur : mur de l'école : 2 107 – dépenses au 61522
- DETR : paratonnerre ! 10 700 – dépenses au 2135

Intempéries (suivi sur un code opération particulier)

- Dotation de l'Etat notifiée : 208 640
- dotations du Conseil Régional, 49 521,60
- Conseil Général, : 123 804
- Nîmes métropole : ???
- En attente : dotation Senat de 17 000 euros pour la passerelle

Proposition d'utilisation

- *2031 : bureau d'étude : voirie assuré par Julien – Braume : 15 000*
- *2151 : 366 965,60*

DELIBERATION :

POUR : 12 voix

ABSTENTION : 2 voix

6) Attribution des marchés éclairage public et restauration scolaire

- a) Eclairage : une seule entreprise à répondu sur quatre. C'est l'entreprise SPIE.
Le montant du contrat pour un an est de 1 480 euros H.T. avec une mise à jour cartographique et un service d'astreinte le week-end.
On peut envisager de signer un contrat conjointement avec la commune de Ste ANASTASIE pour avoir un meilleur tarif.

- b) Restauration scolaire : Après l'appel d'offres c'est le fournisseur Provence Plats qui a été retenu à partir du 1^{er} septembre 2015. Le prix du repas sera de 2.75 euros au lieu de 3.39 euros.
L'entreprise assurera la fabrication avec des produits locaux.
La commission petite enfance doit se réunir au mois de juillet pour réviser toutes les prestations (cantine et garderie)
Le conseil est d'accord.

7) Demande de subvention par les associations

- Cercle du livre : 300 euros UNANIMITE
- Club « Les Espéluca » : 300 euros UNANIMITE
- Comité des Fêtes : 2 500 euros UNANIMITE

Le Conseil Municipal souhaite que le Comité des Fêtes organise d'autres manifestations que la fête votive et que le budget prévisionnel soit transparent.

DELIBERATION : UNANIMITE

8) Décision sur le principe d'un développement futur de la commune en terme d'urbanisation

Le maire explique la procédure pour rester dans une démarche sécurisée le travail se fera avec l'aide des instances administratives : DTTM Nîmes-Métropole, eau et assainissement, ERDF.

Afin que les conseillers soient tous informés de la même façon la commission d'urbanisme est ouverte à tous les membres du Conseil Municipal.

Il faut aussi tenir compte de l'échéance de 2017, et organiser un planning global.

DELIBERATION : POUR : 11 voix ABSTENTION : 2 voix CONTRE : 1 voix

9) Travaux à organiser après attribution des subventions dans le cadre des catastrophes naturelles

Pour La Braune : L'appel à un maître d'œuvre a un coût élevé (15 000 euros uniquement pour les études)

Pour les voiries : Il faut un maître d'œuvre différent de celui de la Braune.

Le travail prendra du temps et n'aboutira pas avant le printemps prochain.

Un conseiller se propose de faire le travail et suggère que le maître d'œuvre soit employé pour le suivi des travaux seulement.

Le point sera fait au prochain conseil.

10) Evolution du dossier SIVU des MEYRANNES

La difficulté vient de l'importance de la masse salariale 20% plus élevée que pour une structure de même dimension.

Une réunion des maires est prévue pour aborder la participation des communes.

Une conseillère rappelle que le Conseil Municipal a voté la sortie du syndicat à l'unanimité. Il faut le mettre à l'ordre du jour du Conseil Syndical.

Le maire précise qu'il y aura d'autres préconisations émanant de la préfecture.

11) Dérogations et conventions d'accueil en école extérieure pour les enfants de DIONS

Il existe une convention entre les mairies de DIONS et LA CALMETTE imposée par l'Inspection Académique.

Le maire propose de signer la même convention avec la commune de Ste ANASTASIE.

Il s'agit d'un engagement des parents à inscrire leur enfant en moyenne section à DIONS.

Il faut donc que les parents fassent une demande de dérogation à la mairie de DIONS avant de les inscrire ailleurs.

12) Projet d'équipement et travaux pour l'école

- Eclairage dans l'allée des écoliers
- Des travaux sont à prévoir sur le mur de cette chaussée (à évoquer au Conseil Municipal de juillet 2015 après avoir consulté le SMGG)
- Faire un passage piétons, rue du puits neuf, à la sortie de la rue des écoliers (marquage au sol)
- Une marquise pour protéger l'entrée de l'école les jours de pluie.
- Internet : l'installation peut être faite à moindre coût (voir avec le directeur de l'école)
- Remettre en état l'ouverture automatique de la porte d'entrée.
- Poser des paniers de basket sur le terrain de sport.

QUESTIONS DIVERSES

- L'ancien local des douches pourrait être aménagé en salle pour les associations. Les volontaires du comité des fêtes pourraient faire la peinture si on la leur fournit. Après consultation des devis maçonnerie et électricité une décision sera prise sur l'avenir de ce bâtiment.
- Travail en mairie
Pour bien faire, il faudrait recruter une personne pour l'archivage et le classement. Les volontaires, membres du Conseil Municipal s'engagent à y participer la 1^{ère} quinzaine d'août quand la mairie sera fermée.
- L'entreprise LAFARGE souhaite nous rencontrer en octobre pour nous informer sur le dossier des antiquailles et donc de leur relation avec la commune.
- Un nouvel expert a été désigné pour l'affaire du chemin du moulin à vent.
- Pour la fête votive, la rue du puits neuf sera fermée lors des bandides.
- Nous avons reçu un courrier de la préfecture annonçant une dotation supplémentaire pour les chemins ruraux qui ne mènent pas aux habitations.
Dossier à monter avant le 31 juillet.

Clôture de la séance : 23 heures 45 minutes

Le Maire,
Marc GIBERT

Le secrétaire de séance,
Nicole RAYMOND